

Mars 2012

CAHIER D'ACTEURS



Contribution de l'Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale (USGERES) dans le cadre des états généraux de la décentralisation

UNE UNION POUR LES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

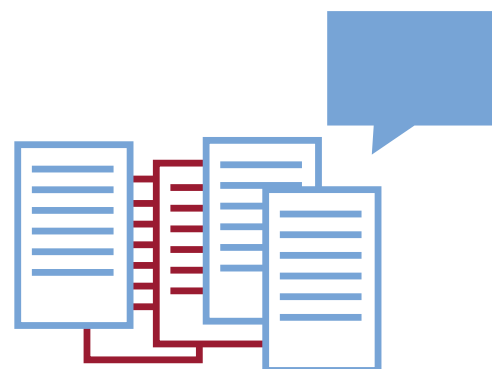
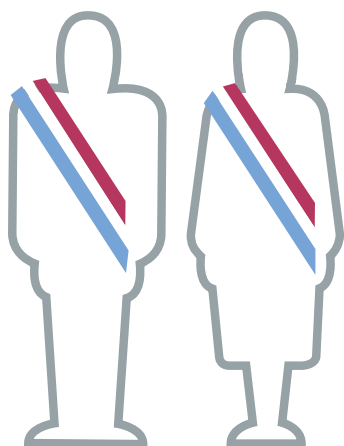
L'Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale (USGERES), organisation patronale de l'économie sociale a pour mission de représenter les employeurs du secteur de l'économie sociale auprès des pouvoirs publics et des leaders d'opinion. Elle porte ainsi les intérêts de 60 000 employeurs et 800 000 salariés, soit 75% des employeurs fédérés de l'économie sociale.

Forte de cette position, l'Usgeres souhaite prendre la parole dans le cadre de la préparation des programmes des prochaines élections présidentielles et législatives. Elle a donc formulé une vingtaine de propositions particulièrement opportunes et cohérentes avec le contexte actuel qui appelle d'autres modèles de développement économique.

La question de la démocratie sociale y est centrale et, au sein de ce thème, la démocratie territoriale y est évidemment incontournable. C'est pourquoi, forte de sa position nationale et surtout, de son ancrage territorial, l'Usgeres souhaite faire une proposition aux états généraux de la démocratie territoriale organisés par le Sénat.

Vous trouverez dans ce document la formulation de cette proposition qui concerne le dialogue social sur les territoires, ainsi que son argumentation développée.

Alain Cordesse
Président de l'Usgeres



DÉVELOPPER LE DIALOGUE SOCIAL TERRITORIAL EN ARTICULATION AVEC LE DIALOGUE SOCIAL NATIONAL

La proposition

→ Définir et consolider - avec les partenaires sociaux - le rôle et les champs de compétences des espaces régionaux de dialogue social, en matière notamment de mobilité professionnelle ou géographique, de santé au travail et d'aménagement du territoire en faveur du développement économique.

→ Renforcer le rôle et les moyens des instances existantes qui participent du dialogue social territorial (COPIRE, CCREFP) pour, dans l'esprit de la loi du 21 janvier 2007 sur la modernisation du dialogue social, permettre une phase de négociation paritaire avant toute définition de politique publique touchant aux questions de l'emploi et de la formation professionnelle dans les territoires.

L'argumentaire

Le **dialogue social territorial** constitue un outil de concertation agissant en transversalité et en complémentarité du dialogue social national, interprofessionnel et de branches et secteurs professionnels. Il s'agit d'**associer partenaires sociaux, élus et acteurs locaux autour de la définition d'un projet local**, lié aux spécificités et aux besoins d'un territoire, visant le développement local, l'emploi ou encore la formation professionnelle. Si le cadre national des conventions collectives doit rester la référence et ne souffrir aucune remise en cause, l'Usgeres se montre toutefois **favorable à la mise en œuvre d'une interlocution territoriale au plan régional, liée à certains enjeux** de nature économique et limitée à la mise en œuvre de dispositifs comme, par exemple, la formation professionnelle, la santé au travail, la restauration ou encore le transport des personnels.

Pour l'Usgeres, le dialogue social territorial s'appréhende prioritairement comme un **dialogue social de projet**.

Il porte principalement sur la **mise en œuvre de dispositions négociées au niveau national pour les adapter à une situation locale** justifiée par des spécificités de publics, de projets, en liaison avec des modes de fonctionnement nécessitant une déclinaison au plus proche des acteurs.

L'échelon régional reste le niveau le plus pertinent pour la conduite d'un dialogue social territorial permettant, par un effet d'échelle, la mise en œuvre de l'autonomie contractuelle des partenaires sociaux en amont de la définition et la conduite de politiques publiques efficaces.

Dans ce cadre, **l'Usgeres plaide pour une meilleure association des représentants du « hors champ » dans la gouvernance des politiques publiques liées à l'emploi et à la formation professionnelle** : ceux-ci doivent pouvoir être représentés au sein des COPIRE et des CCREFP notamment. Cela pose aussi la **question d'une harmonisation du financement du paritarisme**.

Ce qu'il faut retenir

Idée

Faciliter la mise en œuvre et le développement d'un dialogue **social de projet** :

- **Associer partenaires sociaux, élus et acteurs locaux** autour de projets locaux, lié aux spécificités et aux besoins du territoire
- **Mettant en œuvre des dispositions négociées au niveau national** et/ou les adaptant à une situation locale, sans les remettre en cause (le cadre national des conventions collectives doit rester la référence)
- Associant la **pluralité des partenaires sociaux**, y compris les **acteurs du hors champ**

Moyens à mettre en œuvre

- **Faciliter l'interlocution entre partenaires sociaux** au niveau territorial, en favorisant la **mise en œuvre d'expérimentations** et en **accompagnant le développement d'espaces de concertation**-sectoriels ou multi professionnels - à l'échelon régional
- **Associer les représentants du « hors champ » dans la gouvernance des politiques publiques** liées à l'emploi et à la formation professionnelle, au sein des COPIRE et des CCREFP notamment

L'Usgeres en bref

L'Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale est la seule organisation multi professionnelle d'employeurs de l'économie sociale.

La mission de l'Usgeres est triple :

- Fédérer les organisations d'employeurs de l'économie sociale en leur offrant un lieu d'échanges et de coordination sur l'emploi,

- la formation professionnelle et la protection sociale.

Négocier des accords multi professionnels dans le champ couvert par les branches qu'elle fédère.

- Représenter les employeurs de l'économie sociale auprès des Pouvoirs publics, des élus et des partenaires sociaux en promouvant leurs intérêts et spécificités.

- L'Usgeres rassemble 75% des employeurs fédérés de l'économie sociale, soit 60 000 employeurs associatifs, mutualistes et coopératifs représentant plus de 800 000 salariés.

L'Usgeres regroupe 26 groupements et syndicats d'employeurs.

L'Usgeres rassemble 13 des 14 branches et secteurs de l'économie sociale.

Contact

Usgeres

60 boulevard Diderot

75012 Paris

Sébastien Darrigrand

Délégué Général

sdarrigrand@usgeres.fr – 01.43.41.71.72

Paul-Alexandre Lucas-Dousseville

Coordinateur du Pôle Régionalisation

palucas@usgeres.fr – 01.43.41.63.25

Adélaïde de Lastic

Chargée de mission relations publiques

adelastic@usgeres.fr – 01.43.41.63.27